



## Délibérations de la séance ordinaire du 22 janvier 2013 à 18h15

Présents : MM.

Nombre de conseillers	CASSARD, LAURENT, BUGADA à partir de 18h40	Neuvy/Barangeon
En exercice : 13	DELAS, LEGER, BISSON, HUARD	Vignoux/Barangeon
Présents : 12	JOUANNET, MARTEAU	Vouzeron
Votants : 12	PINGUET	Nançay
	GODARD, BLANC	Saint Laurent

### ADMINISTRATIF



#### N° 0113 – Création de 3 postes d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Le Président explique que Messieurs Buffet Frédéric, Lelong Jean-Claude et Guillemain Noël demandent un avancement de grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe. Il précise qu'il a validé la feuille de proposition d'avancement de grade pour ces derniers au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il demande la possibilité de faire toutes les démarches nécessaires à leur avancement de grade c'est-à-dire : créer les postes, les nommer dès l'aval de la commission et supprimer 2 des 3 postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil, accepte la proposition du Président et l'autorise à signer tous documents afférents à cette demande.



#### N° 0213 – Plans de financement pour des travaux de rénovation de l'éclairage public (PLAN REVE) sur la commune de Vignoux/Barangeon

Dans le cadre du PLAN REVE, proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE), le Président propose le plan de financement suivant correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public communautaire sur la commune de Vignoux/Barangeon pour 2013.

	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE (70%)	Reste à charge pour la CCVF (30%)
Vignoux/B – rue des Lurons	4 657.98 €	3 260.58 €	1 397.39 €

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité** d'accepter le plan de financement proposé et **AUTORISE** le Président à signer tous documents concernant ces travaux y compris les éventuels avenants.



#### N° 0313 – Fonds de concours

Vu le Code général des collectivités territoriales, art. L1111-10, L2321-2 et 3, L5214-16 V, L5216-5 VI...  
Vu la Loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;  
Vu le Décret 2012-716 du 7 mai 2012 et l'Instruction comptable M14

Vu le Décret du 23 décembre 2011 et la Circulaire n° IOCB1203166C du 5 avril 2012

CONSIDERANT que le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions une part du financement au moins égale au montant du fonds de concours alloué

CONSIDERANT que le versement d'un fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre du PLAN REVE, proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE), des travaux de rénovation de l'éclairage public communautaire vont être effectués sur la commune de Vignoux/Barangeon.

Pour ce faire, il sollicite une participation de la commune concernée sous forme de fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décompose comme suit :

	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE (70%)	Fonds de concours demandé (15%)	Reste à charge pour la CCVF (15%)
<b>Vignoux/B – rue des Lurons</b>	4 657.98 €	3 260.58 €	698.70 €	698.69 €

**Le Conseil Communautaire décide** d'accepter le plan de financement proposé et **AUTORISE** le Président à signer tous documents concernant ces travaux y compris les éventuels avenants.



#### N° 0413 – Répartition de la contribution à la gestion de l'éclairage public par le SDE18

Le Président explique que la contribution au SDE18 de l'éclairage public comprend 3 parts :

1. Une part liée à la gestion de cette compétence par le SDE18 pour un montant de 2€ par habitant couvrant les coûts directs,
2. Une part liée à la maintenance des équipements,
3. Une participation aux travaux.

En ce qui concerne la participation liée à la gestion de l'éclairage public, le Président propose que la communauté de communes des Villages de la Forêt prenne à sa charge 50% de la contribution de 2€ soit **1€ par habitant**. Le conseil, valide la proposition du Président et l'autorise à signer tous documents concernant cette prise en charge de 50% des coûts de gestion du SDE18.



#### **ORDURES MENAGERES**

#### N° 0513 – Prise en charge des ordures ménagères

Le Président explique au Conseil Communautaire que le marché négocié pour la prise en charge des ordures ménagères de la Communauté passé avec la Communauté d'Agglomération Bourges Plus se termine au 31 mai 2013.

Il demande l'autorisation au conseil de mener toutes les négociations préalables et de lancer un nouveau marché concernant la prise en charge de nos ordures ménagères. Le Conseil Communautaire accepte et autorise le président à négocier et signer tous documents se rapportant à ce marché.



N° 0613 – Gratification du stagiaire pour la Déchetterie de Vignoux sur Barangeon

Le Président explique au Conseil Communautaire qu'une convention de stage a été signée entre la Communauté de Communes et Mr Jérémy SAGET pour la Déchetterie de Vignoux/Barangeon.

Le Président demande la possibilité de lui verser une gratification exceptionnelle de 150 € pour le travail qu'il a effectué au sein de la Communauté.

Le Conseil, accepte la proposition du Président et l'autorise à verser cette gratification.

**TOURISME**N° 0713 – Tarifs animations de la Maison de l'eau

Le conseil, après en avoir délibéré, valide à compter de 2013 l'ensemble des tarifs suivants :

		<b>2013</b>
<b>Musée</b>	<b>Adulte plein tarif</b>	<b>5,00</b>
	<b>Adulte tarif réduit</b>	<b>4,00</b>
	<b>Enfant de 6 à 14 ans</b>	<b>3,00</b>
	<b>Enfant tarif réduit</b>	<b>2,50</b>
	<b>Visite guidée (€/personne) à partir de 10 pers</b>	<b>6,00</b>
<b>Animations</b>	<b>Journée eau scolaires et CLSH</b>	<b>9,00</b>
	<b>Demi-journée eau scolaires et CLSH (€/enfant)</b>	<b>5,00</b>
	<b>Frais de déplacement (€/km)</b>	<b>0,45</b>
	<b>Individuels (balade, animation 1h30 à 2h00)</b>	<b>5,00</b>
	<b>Individuels (balade, animation 1h30 à 2h00) tarif réduit</b>	<b>4,00</b>
	<b>Individuels (animations avec achat matériaux)</b>	<b>7,00</b>
	<b>Individuels (animations avec achat matériaux) tarif réduit</b>	<b>6,00</b>
<b>Tourbière</b>	<b>Visite guidée (€/personne)</b>	<b>4,00</b>
	<b>Visite guidée + entrée musée</b>	<b>7,00</b>
<b>Pêche étang</b>	<b>Droit de pêche</b>	<b>2,00</b>

**Tarif réduit :**

- Groupe à partir de 10 personnes, personne handicapée moteur, famille (2 adultes + 3 enfants)
- Animation pour individuel + entrée musée : 8 € (adulte) et 6,50 € (enfant)
- Animation pour individuel (matériaux) + entrée musée : 10 € (adulte) et 7,50 € (enfant)
- pour les individuels venants des structures partenaires suivantes : Azureva (Sainte Montaigne), Gîte de la Feuillarderie (Vouzeron), La Grande Garenne (Neuvy sur Barangeon) et tous les hébergeurs ayants signé une convention de partenariat avec la Maison de l'Eau.

**Tarif préférentiel** accordé aux écoles primaires du territoire de la CCVF ainsi qu'aux centres de loisirs de ce même territoire et de la commune de Foëcy (hors mai – juin) :

- ½ journée eau : 2.50€ par enfant
- 1 journée eau : 5.00€ par enfant.

**Gratuité** : enfant de moins de 6 ans, accompagnateur des groupes et scolaires, entrée musée offerte pour diverses manifestations (kermesse, tombolas...).

Cette délibération retire les actes n° 63/08 et 32/10 déposés en sous préfecture le 20/01/2009 et le 20/05/2010 concernant les tarifs de la Maison de l'Eau.



N° 0813 – Lancement marché de maitrise d’œuvre pour l’opération de réhabilitation de la Maison de l’Eau

Le Président demande au conseil communautaire la possibilité de lancer un marché de maitrise d’œuvre pour l’opération de réhabilitation de la Maison de l’Eau.

Le conseil, décide, par 7 voix pour, 3 contre et 2 abstention, d’autoriser le Président à lancer le marché de maitrise d’œuvre et de signer tous documents concernant cette décision.

*Séance levée à 20h15*